



Département de Haute-Savoie

Commune de SAINT-JEOIRE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juin 2015

Affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes.

Présents : CHATEL Michel, BUCZ Carole, GROS Pascale, ZADJIAN Eric, PRUDENT Valérie, BOZON Marie-Pierre, BRISSAUD Aurélie, GALTIER Aurore, GIRARD Frédéric, GOUTELLE Stéphane, MEYNET Lucien, MILLON Francis, PELISSON Yves, SOCHAN Fabienne.

Absents excusés : NOEL Nelly (procuration donnée à M. CHATEL), BOUDET Christophe (procuration donnée à Mme PRUDENT), BOUVET Didier (procuration donnée à Mme BUCZ), DELERUE Nathalie (procuration donnée à Mme BOZON), MESSMER Karine.

Absents: CHAMBON Stéphane, FAVIER Benoît, GAGNAIRE Sabine, PERRET Gilles.

Mme Carole BUCZ est nommée secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU du 21 mai 2015

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

II - DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal a approuvé 7 délibérations lors de cette séance (pour les consulter se reporter au panneau d'affichage de la mairie) :

Acquisition de terrains et constitution de servitude de passage : modification de la délibération prise en avril 2015 pour y intégrer une servitude de passage au profit des travaux menés par le SIVOM de Cluses et établir un droit réel par acte authentique. Vote pour à l'unanimité (18 voix).

Demande de subvention d'équipement pour la réparation des dégâts causés par les calamités publiques :

M. le premier adjoint rappelle au conseil municipal l'ampleur des dégâts causés par les intempéries et inondations causées par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur Saint-Jeoire les 1^{ers} et 2 mai derniers. De nombreux ouvrages et équipements publics (pont d'Aveyran et passerelle route des moulins, montée de Beauregard et chemin du pont du Cruz notamment) ont été fortement endommagés par ces intempéries. Des travaux de

sécurisation de ces éléments, parfois fortement empruntés par les administrés, apparaissent nécessaires et indispensables.

M. le premier adjoint informe les membres de l'assemblée délibérante de la possibilité de demander une subvention à l'Etat au titre de la réparation des dégâts causés par les calamités publiques. Vote pour à l'unanimité (18 voix) pour les montants suivants :

Coût total des travaux	46 607 € HT
Subvention demandée à l'Etat (fonds calamités publiques)	20 000 € HT
Autofinancement par la commune	26 607 € HT

Subvention exceptionnelle à l'école du Giffre :

M. le premier adjoint fait part au conseil municipal du courrier de l'école du Giffre, située sur Marignier, demandant un financement exceptionnel pour réaliser des travaux de peinture dans une salle de classe. Un débat s'organise entre les élus sur ce point. Une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq-cents euros) à l'école du Giffre de Marignier au titre de l'ensemble de l'année scolaire 2015/2016 est décidée, malgré le souhait de MM Chatel et Meynet de voir cette somme augmentée. Vote pour à la majorité (13 voix - Mme Bozon et M. Goutelle votent contre, Mme Sochan et MM Péliesson et Boudet via son pouvoir s'abstiennent)

Travaux de requalification du centre-bourg - demande de subvention au titre du CDDRA :

M. le premier adjoint rappelle au conseil municipal le projet pour 2015 de requalification du centre-bourg de la commune (tranche 1). Les travaux consisteront principalement à sécuriser les déplacements, notamment en mode doux, au centre du village et en direction des principaux équipements publics (écoles, crèche, collège, gymnase, bibliothèque, gendarmerie...) et des commerces présents sur le territoire. Ces travaux permettront également de requalifier les espaces urbains, de les liaisonner, de créer des places et des espaces verts qualitatifs garant d'une identité visuelle et patrimoniale définie du territoire.

M. le premier adjoint informe les membres de l'assemblée délibérante de la possibilité de demander une subvention à la Région Rhône-Alpes au titre du contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA). Vote pour à l'unanimité (18 voix) pour les montants suivants :

Coût total du projet	601 163 € HT
Coût subventionnable par le CDDRA	294 957 € HT
Besoin de financement par subvention au titre du CDDRA	88 487 € HT

Convention pour l'exploitation du poste de relèvement des eaux usées de Pouilly d'en bas :

M. le premier adjoint expose au conseil municipal les principaux éléments contenus dans la convention proposée par la Lyonnaise des eaux et portant sur l'exploitation du poste de relèvement des eaux usées situé à Pouilly d'en bas. Le contrat, d'une durée d'un an (à

compter du 1^{er} juillet 2015) et d'un coût semestriel global de 1 587 € HT, définit les modalités techniques et financières de prise en charge de ce poste de relèvement des eaux usées (visites mensuelle et trimestrielle de contrôle, maintenance et nettoyage du système). Vote pour à l'unanimité (18 voix).

PE4R : aide éducative préventive :

M. le premier adjoint expose au conseil municipal la demande de la PE4R (association petite enfance des 4 rivières) informant des suites données à l'aide éducative préventive (aide propre au département, mesure de prévention exercée par l'aide sociale à l'enfance conjointement avec un autre travailleur social intervenant auprès de la famille). Demande d'autorisation à Mme le Maire de négocier et signer l'avenant au contrat enfance jeunesse pour y intégrer cette nouvelle action. Vote pour à l'unanimité (18 voix).

Motion de soutien à l'AMF :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Saint-Jeoire rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Saint-Jeoire estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Saint-Jeoire soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- un moratoire immédiat du Fonds de péréquation pour les ressources communales et intercommunales (FPIC) et une refonte de ses modalités de calcul
- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal. Vote pour à l'unanimité (18 voix).

III- VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE - Pascale GROS

Mme Pascale GROS, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Fête de la musique à Saint-Jeoire : elle aura lieu le 21 juin de 14h00 à 22h00 à proximité immédiate de la mairie, elle est organisée et gérée par les jeunes sapeurs-pompiers de la commune.

Jeux inter villages : M. Lucien MEYNET fait le point sur cette organisation, un très bon travail a été mené, dernière réunion le 6 juillet pour finaliser cette manifestation d'envergure qui se déroulera cette année à Saint-Jeoire (Pouilly) le 30 août de 11h00 à 19h00, en présence de 10 communes. La communication de l'évènement démarre prochainement.

Feux intercommunaux : ils auront lieu le 13 juillet soir au lac de la Tour, 4 communes (Viuz, Ville, la Tour et Saint-Jeoire) y participent, un orchestre sera présent.

Festival de musique reggae à chaine d'or : la mairie a donné son accord à cette manifestation qui se déroulera sur le domaine public communal, tout sera mis en œuvre pour que le festival se déroule au mieux.

IV- ENVIRONNEMENT - Valérie PRUDENT

Mme Valérie PRUDENT, responsable de la commission, fait part de l'information suivante :

Bilan de l'action de nettoyage de la commune : environ 80 personnes étaient présentes, remerciements chaleureux à tous les participants (membres du conseil des seniors, de l'ACCA de Saint-Jeoire grâce au travail de mobilisation de MM Chevailler et Mugnier, élus

et concitoyens). De nombreux déchets de toutes sortes ont été récupérés. Malheureusement, quelques jours après cette opération des gravats ont été découverts sur Cormand, démontrant si besoin en était qu'il reste beaucoup de travail à faire pour dénoncer ces incivilités et faire prendre conscience aux pollueurs des conséquences de leurs actes. La commission environnement mènera une réflexion en ce sens.

V - ADMINISTRATION COMMUNALE - Frédéric GIRARD

M. Frédéric GIRARD fait part des informations suivantes :

Plan communal de sauvegarde : le travail se poursuit et s'oriente maintenant vers le dispositif d'information à la population en cas de sinistre sur la commune.

Contrôle annuel défense incendie : ce travail a été mené de concert avec les sapeurs-pompiers et la Lyonnaise des eaux, le bilan est globalement satisfaisant mais certains secteurs demandent une attention particulière.

VI - AFFAIRES SOCIALES - Michel CHATEL

M. Michel CHATEL, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Conseil des seniors: les cours de yoga et d'informatique sont un franc succès, ils reprendront donc à la rentrée. Le conseil travaille activement sur une sortie sur Evian le 05 octobre 2015. Prochain conseil des seniors le 29 juin à 16h00.

Point sur la jeunesse : Jordi Bonnet, coordinateur, a pris contact avec de nombreux jeunes de la commune, notamment lors d'un tournoi multisports organisé hier. Un document rédigé par un jeune de Saint-Jeoire, proposant la création d'un local de divertissement et questionnant sur les projets à mettre en place, est lu à l'ensemble du conseil, l'initiative est saluée par les élus présents.

VII - REVISION DU PLU - Carole BUCZ

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part de l'information suivante :

Révision du PLU : la phase de diagnostic se termine, la présentation du diagnostic des annexes sanitaires (eau potable, eaux pluviales et assainissement) a eu lieu hier. Le bureau d'étude présent (le cabinet Nicod) a attiré l'attention des élus sur l'obligation de réaliser un schéma directeur sur ces domaines de compétence avant fin 2013, ce qui n'a malheureusement pas été fait. Il devient donc urgent de s'y pencher.

VIII - URBANISME COMMUNICATION - Carole BUCZ

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Carrières sur Saint-Jeoire : la commune souhaite relancer la CLIS à l'automne 2015.

PLUI : un transfert de compétence des PLU aux intercommunalités est imposé pour mars 2017.

Petit bulletin municipal : il est en cours de distribution par les élus, merci à Aurélie Brissaud pour tout le travail fait.

IX- TRAVAUX - Eric ZADJIAN

M. Eric ZADJIAN, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Travaux du cimetière : l'esquisse finale des travaux projetés est présentée aux membres du conseil. 3 phases de travaux sont identifiées : A travaux dans le cimetière actuel / B extension du cimetière / C sécurisation et accessibilité. Le projet ainsi présenté est optimal et recense la totalité des besoins en la matière.

Travaux vieille route : les travaux se poursuivent, la sortie de la vieille route est prévue fin-juin début juillet avant réalisation des travaux sur la route départementale, avec feux en alternat.

Point activité agent de police municipale : M. Zadjian présente certains chiffres parlants issus du bilan d'activité de l'agent de police municipale de la commune pour 2014: 37 procès-verbaux ont été établis (dont 4 pour infraction au code de l'urbanisme et 14 mises en fourrière), 60 mains-courantes ont été rédigées.

QUESTIONS DIVERSES

Prochain CM : il aura lieu jeudi 23 juillet 2015 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22h15.

Le secrétaire de séance Pour le Maire absent, le premier adjoint : Michel CHATEL

